



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 octobre 2025

Objet de la délibération

AP/CP RENOUELEMENT DU MATERIEL DE CANTINE : MISE A JOUR N°2-2025

Le trente octobre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Julien LE DOUSSAL , Valérie MAHÉ pouvoir à Philippe PERRONNO , Julian PONDAVEN pouvoir à Yves GUYOT , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Lisenn LE CLOIREC , Peggy CACLIN pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Gwendal HENRY pouvoir à Claudine CORPART , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Joël TRÉCANT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2025.10.031

Rapporteur : Aline LE FUR

Par délibération en date du 30 mars 2023, le Conseil Municipal a créé une Autorisation de Programme relative au renouvellement du matériel de cantine et de blanchisserie dans les écoles publiques communales.

Compte tenu d'un ajustement du montant proposé dans le cadre de la Décision Modificative N°1 de 2025, il y a lieu de modifier le crédit de paiement 2025, ainsi que le montant global de l'Autorisation de Programme.

	Création de l'AP 30/03/2023	Modification de l'AP 27/03/2025	Modification de l'AP 30/10/2025	TOTAL AP
AP	50 000	0	- 700	49 300
CP				
2023	10 000			10 000
2024	10 000			10 000
2025	10 000	-2 000	- 700	7 300
2026	10 000	+2 000		12 000
2027	10 000			10 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération du 30 mars 2023 créant l'Autorisation de Programme,
Vu la délibération du 27 mars 2025 modifiant la répartition des crédits de paiement,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 octobre 2025,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 octobre 2025,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise à jour n°2 de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme relative au renouvellement du matériel de cantine pour la période 2023-2027.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,



(Signature)
Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr